



# PACK RC Professionnelle

## Fiche Produit



Les sociétés de services voient de plus en plus souvent survenir la contestation de leurs missions ou de leurs conseils. En cas d'erreur, d'omission ou de négligence dans l'exécution de la prestation fournie, elles peuvent alors faire l'objet d'un recours long et coûteux, venant menacer la solidité financière de leur entreprise.

### Qui est assuré ?

Le PACK Responsabilité Civile Professionnelle permet de protéger les **sociétés de services, y compris les autoentrepreneurs**, dans le cadre de leurs activités, de leur **création jusqu'à un chiffre d'affaires de 25 millions d'euros**. Leurs filiales au sein de l'Espace Economique Européen peuvent également être assurées.

### Quelles sont les garanties du PACK RC Professionnelle ?

Le PACK Responsabilité Civile Professionnelle couvre les risques liés à votre activité de prestation de services et de conseils :

#### Responsabilité Civile Professionnelle / Exploitation / Après Livraison

- Faute, erreur ou omission,
- Manquement contractuel,
- Dommages causés aux documents confiés,
- Diffamation,
- Retards accidentels dans la prestation,
- Violation non intentionnelle des droits de propriété intellectuelle ou industrielle.

De nombreuses autres garanties additionnelles à la responsabilité civile professionnelle :

Documents et données confiés	Frais d'atténuation du risque	Factures impayées
Atteinte à la réputation	Perte d'un homme clé	

### POINTS FORTS

- |   |   |   |
|---|---|---|
| » Une souscription immédiate  | » La couverture des réclamations introduites aux USA et au Canada | » Un texte complet proposant de nouvelles garanties de prévention |
| » Plus de 200 activités couvertes   | » Protection des sociétés en création et des start-up             | » Un service gratuit d'assistance                                 |
| » Des tarifs compétitifs  |   | » ALLO INFO JURIDIQUE   |
| » Des capacités entre 50 000€ et 3 M€ quel que soit le chiffre d'affaires |   |   |



# PACK RC Professionnelle

## Fiche Produit



### Quelles sont les activités garanties par le PACK RC Professionnelle ?

Le PACK Responsabilité Civile Professionnelle vous permet d'assurer plus de 200 activités assurables réparties en 5 grandes catégories touchant la majorité des secteurs d'activités :

	<b>Informatique &amp; Technologies</b>	Conseil & Formation informatique, Données, Logiciels, Infogérance, Télécom, Hébergement/Cloud, Web...
	<b>Conseil &amp; Formations</b>	Activités de conseil, formation & enseignement, coaching en entreprise...
	<b>Média, Communications &amp; Marketing</b>	Agence de communication, relations publiques, édition, études de marché et sondage, agence de marketing, community manager...
	<b>Services</b>	Centres d'appels, conseil en ressources humaines, médiation, enquêteurs et détectives privés, secrétariat, prestations de services, action sociale...
	<b>Développement Personnel &amp; Bien-être</b>	Coaching en développement personnel, relaxologue, sophrologue, yoga, conseil en aide psychosociale...

Pour consulter le détail des activités garanties, n'hésitez pas à télécharger le répertoire des activités éligibles et pour consulter le détail des garanties proposées, référez-vous aux Conditions Générales du PACK.

### Une nouvelle garantie Protection Juridique

Le PACK Responsabilité Civile Professionnelle met à votre disposition un soutien juridique pour sécuriser votre activité en partenariat avec **CFDP Assurances**.

<h4>Un accompagnement préventif</h4> <p>Aide à la compréhension de documents commerciaux pour sécuriser vos relations contractuelles avec vos clients.</p>	<h4>Un service d'information juridique téléphonique</h4> <p>Des juristes vous renseignent sur vos droits, les mesures nécessaires à la sauvegarde de vos intérêts et sur la conduite à tenir en prévention ou face à une réclamation</p>
<h4>Une assistance juridique</h4> <p>Face à un litige garanti, un juriste vous accompagne pour la constitution de votre dossier et la réunion des pièces nécessaires à votre défense. Il effectue les démarches en vue de parvenir à une solution amiable et exerce pour votre compte, lorsque cela est possible, un recours contre le tiers responsable</p>	<h4>Une prise en charge des frais liés à la défense</h4> <p>Face à un litige garanti, l'assureur prend en charge les honoraires de procédure (avocat, experts, huissiers) rendus nécessaires pour faire valoir vos droits en défense.</p>